

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022 À 16 H 00

## Rapport N° 56 TRAVAUX AU CENTRE DE LA FONTAINE DU BAC- REMISE GRACIEUSE DE LOYER

-----

Aujourd'hui L'an deux mille vingt deux, le vingt sept septembre, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 21 septembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

<u>Secrétaire</u> : Wendy LAFAYE

### Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIE, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

#### Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Cécile AUDET pouvoir à Charles-André DUBREUIL, Odile VIGNAL pouvoir à Marion BARRAUD, Estelle BRUANT pouvoir à Anne-Laure STANISLAS, Alparslan COSKUN pouvoir à Fatima CHENNOUF-TERRASSE Conseiller(e)s excusé(e)s:

Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI	

M. Diego LANDIVAR étant absent, le pouvoir donné par Mme Marianne MAXIMI n'a pu être pris en compte.

M. Jean-Pierre BRENAS arrive après le vote de la question n°1.

M. Jérôme AUSLENDER arrive pendant le diaporama de la question n°2 (fin du pouvoir donné à M. Grégory BERNARD).

\_\_\_\_\_

#### \_\_\_\_\_

# ${\it Rapport N°\,56} \\ {\it TRAVAUX AU CENTRE DE LA FONTAINE DU BAC-REMISE GRACIEUSE DE LOYER}$

L'aménagement d'un Centre de Santé au Centre de la Fontaine du Bac nécessite de récupérer le local occupé par les infirmières – Mesdames Description et Section en date du 10 juillet 2019.

Durant la période de préparation du chantier et du chantier lui-même, l'accès au local est impossible, soit de juillet 2022 à février 2023. Le loyer mensuel actuel est de 302,60€, auquel s'ajoute une provision pour charges de 40 €, ce qui représente pour la période une somme totale de 2 740 €.

#### Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accorder au Cabinet infirmier une remise gracieuse de loyers et charges du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 28 février 2023, pour un montant total de 2 740 €.

TOTAL VOTANTS:	53	=	49 Conseillers Présents	+	4 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	53	=	Pour : 53	+	Contre: 0		
Abstention :	0						

Le principe du vote à huis clos est adopté à l'unanimité. Abstentions : 0 - Contre : 0 - Pour : 53 Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire, Pour le Maire et par délégation, L'Adjointe déléguée



Marion CANALES